

EXTRAIT DES

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH**

DATE DE LA SEANCE : 27 juin 2023
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 8
NOMBRE DE PROCURATIONS : 2

**ACQUISITION DE TERRAINS A BOURBACH LE BAS AUPRES DE LA SAFER
GRAND EST (412/3.1.1/07)**

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière sur le site du projet de 2^{ème} barrage, la SAFER Grand Est propose au Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
5	36	In der Michelbach	18,26 ares

Le prix de rétrocession s'élève à 1626,00 € TTC dont 271.00 € de TVA à 20% calculé pour un paiement au 15/10/2023 frais de notaire en sus.

Un plan est annexé à la présente délibération.

La dépense sera imputée sur le compte 2111 « Terrains nus » (chapitre 21 – Ligne de crédit 39), où des crédits suffisants sont disponibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus,
- donne mandat à la Présidente ou au Vice-Président délégué de faire tout ce qui est utile et nécessaire pour réaliser ces transactions immobilières, notamment de signer l'acte de transfert de propriété.

PJ : 1 plan

Contre (1) : M. Loïc MINERY

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
DELIBERATION EXECUTOIRE

La Présidente



Maryvonne BUCHERT

Département :
HAUT RHIN

Commune :
BOURBACH-LE-BAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS
FONCIER - Antenne de MULHOUSE
CITE ADMINISTRATIVE BAT. C 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 06 -fax

sdif.68mulhouse@dqfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : 5
Feuille : 000 5 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

